

# **Compte rendu du Conseil Municipal**

## **Séance du 19 octobre 2017**

### **1. REUNION RP GLOBAL – PROJET EOLIEN**

L'entreprise RP GLOBAL présente au Conseil Municipal, l'étude du projet éolien qui va être mené. La phase d'étude se scinde en trois parties :

- étude d'impact (sur un an),
- installation d'un mat anémométrique début janvier 2018 (permet de connaître la force des vents).
- mise en place d'un Comité Local de Suivi (CLS)

Deux projets ont été présentés. Le premier avec l'installation de 10 éoliennes à 3,3 MW (dont 2 sur ANTHEUIL-PORTES) à 600 mètres des premières habitations. Le deuxième avec l'installation de 8 éoliennes à 3,3 MW (dont 3 sur ANTHEUIL-PORTES).

Ces deux projets prennent en compte les zones de protection (Ancienne Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, la Vallée de l'Aronde et le Radar Vor de Montdidier).

En matière de retombée fiscale, la commune percevrait 1 289 376€ sur 20ans, 3 905 250€ pour la communauté de communes, 2 783 682€ pour le département et 558 703€ pour la région.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de RP GLOBAL, et après en avoir délibéré, décide de refuser le projet éolien à sept voix contre, quatre pour, et deux absentions. Toutefois l'étude est commencée, l'entreprise se doit de la mener jusqu'au bout afin de connaître la viabilité du projet.

### **2. AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation générale et permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner au comptable public une autorisation générale et permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la commune.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **• CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) souhaite la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place d'une armoire technique Sous Répartiteur Optique (SRO) à l'angle de la Place du Jeu de Paume et de la rue de Monchy (parcelle E1927).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte et autorise monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public du SMOTHD.

- **DEVIS DEBROUSSAILLEUSE**

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL Montdidier-TP Motoculture pour l'acquisition d'une débroussailleuse d'un montant de 576,75€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte et autorise monsieur le Maire à signer le devis de la SARL Montdidier-TP Motoculture pour un montant de 576,75€ HT.

- **DEVIS EM ELECTRICITE**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EM ELECTRICITE pour la fourniture et la pose d'un volet roulant électrique à l'Agence Postale Communale pour un montant de 1733,30€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte et autorise monsieur le Maire à signer le devis d'EM ELECTRICITE pour un montant de 1733,30€ HT.

- **PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Oise a mis en place, depuis 2015, un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle du département. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de STORENGY (PPRT) ayant été approuvé par la commune fin 2014, la liste des propriétaires susceptibles de bénéficier de subventions pour l'amélioration de l'habitat a été définie dans le cadre du PIG départemental. Ainsi, le Conseil Départemental souhaite savoir si les propriétaires concernés sont éligibles aux subventions.

Madame FROUARD Sylvie se charge de contacter les propriétaires afin de connaître leur éligibilité pour la subvention d'amélioration de l'habitat.

- **TRAVAUX AMENAGEMENT ZONE HUMIDE**

Monsieur le Maire présente le devis de l'Office National des Forêts pour l'installation des panneaux pédagogiques et la pose de barrières et clôtures dans la continuité des aménagements réalisés à la Zone Humide pour un montant de 5 820€ HT. Une subvention de 80% du montant total de la facture peut être versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement des travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- **DEVIS PEUPLIERS**

Monsieur FINCK Arsène présente au Conseil Municipal le devis de la Société 3RDP concernant la plantation de peupliers au marais pour un montant de 6826,20€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 6826,20€ HT.

- **REMERCIEMENT FCJ RACE**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame MARCQ, Présidente de l'association FCJ BOX, qui organise le 20 octobre 2017 à 19h30 une rencontre afin de remercier l'ensemble des bénévoles ayant participé à l'organisation du FCJ RACE qui a eu lieu le 10 septembre 2017.

- **PROJET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un lotissement dans la rue du point du jour avec OISE HABITAT n'a pas évolué.

Monsieur DEVEMY se charge d'appeler OISE HABITAT afin de connaître l'avancé du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.